



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE AFFICHÉ LE 22 FEVRIER 2022

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 21 FEVRIER, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 14 FEVRIER 2022

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, AUDU BENALI Sandrine, MONTIEL Marc, MEESSEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PUEYO Séverine, WYBIERALA Michel, MAILFERT Christian, MARSAGLIA Alex, MAGNAU Dominique.

PROCURATIONS : LABARDE Pascal à MEESSEMAN Evelyne, ARQUIE David à CAMBOU Pierre, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice à BONNEFOI Jean-Claude, FOURNIOLS Gilbert à WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline à MAGNAU Dominique.

ETAIT ABSENT : PERRAULT Romain.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ROUX Pascale est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021:

Le Conseil Municipal a approuvé à 24 voix pour le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

DEC-2021-040	Conclusion d'un bail d'habitation avec Mme LAMARQUE Lynda
DEC-2021-041	Mise au pilon livres médiathèques
DEC-2021-042	Rénovation des Bâtiments communaux – Demande de Subvention au Département du Tarn et Garonne
DEC-2021-043	Réhabilitation d'une classe Ecole élémentaire du Blanc - Demande de subvention au Département du Tarn et Garonne
DEC-2022-001	Rénovation Groupe scolaire Fermat - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2022
DEC-2022-002	Local des services techniques - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2022

Début de séance 18:15



22-001 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UN DECES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame Dominique MAGNAU en qualité de conseillère municipale en remplacement de Madame Eléonore LE JONCOUR.

22-002 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification de la composition du Centre Communal d'Action Sociale,

22-003 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU CINEMA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification de la composition du conseil d'exploitation du cinéma.

22-004 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DES COMMISSIONS FINANCES/IMPOTS ET CULTURE/ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la composition des commissions municipales finances/impôts et culture/associations.

22-005 : MODIFICATION DE LA DATE DE MISE EN APPLICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification de la mise en application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget de la commune et ses budgets annexes – CCAS et cinéma,
- **QUE** cette mise en application interviendra au 1er janvier 2023,

- **QUE** les autres modalités précisées dans la délibération n°21-065 du 4 novembre 2021 demeurent inchangées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22-006 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Conseil Municipal a donné acte à Monsieur le Maire à l'unanimité de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

22-007 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés conclus en 2021 par la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à publier, cette liste sur le site internet de la Commune.

22-008 : DEBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **DE DONNER ACTE** de la tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire,
- **D'ETUDIER** la possibilité d'adhérer à une convention de participation avec le Centre de Gestion du Tarn et Garonne,
- **D'ATTENDRE** la parution des décrets d'application relatif à la protection sociale complémentaire, dans la Fonction Publique Territoriale, avant de proposer des montants de participation de l'employeur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

22-009 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE MUTUALIA ALLIANCE SANTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat passée avec le groupe Mutualia Alliance Santé pour la mise en place d'une offre santé accessible à tous,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à viser la convention et tout document relatif à cette affaire.

22-010 : SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les suppressions d'emplois permanents proposés par Monsieur le Maire.

22-011 : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les créations d'emplois permanents proposés par Monsieur le Maire ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'agents pour les services municipaux ;

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet pour l'année en cours.



Fin de séance 19:30